



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-17-0526 du 12/01/2017

Arrêté du 5 janvier 2017

**ARRETE PORTANT REINTEGRATION ET AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES
FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE**

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte réintégration et affectation d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe.

Date d'application : 24/03/2017

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION ET AFFECTATION D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION ET AFFECTATION D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

ARRÊTÉ portant réintégration et affectation d'un Inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Sur la demande de l'intéressé ;

ARRÊTE :

Article premier : M Patrice CORDERO, Inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, est réintégré dans son corps d'origine et affecté dans les conditions ci-après indiquées :

Ancienne situation administrative	En détachement auprès de l'Office Public de l'Habitat "13 Habitat"
Nouvelle situation administrative	En surnombre des effectifs de la DRFiP de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône
Date d'effet	24/03/2017

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté prendront effet à la date d'installation de l'intéressé et seront notifiées à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 5 JANVIER 2017

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH-1B,

CÉLINE CASTELEYN

<p>BOFiP Direction générale des Finances publiques</p>	
Directeur de publication : Bruno Parent	ISSN 2268-0756